



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Arrêté relatif à la composition
de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Creuse**

La Préfète de la région Nouvelle-Aquitaine,
Préfète de la zone de défense et de sécurité Sud-ouest,
Préfète de la Gironde

Vu le code de commerce, et notamment ses articles L. 713-11 à L.713-13, R.711-47 et R. 713-66 ;

Vu le décret du 7 juin 1990 portant création de la Chambre de Commerce et d'Industrie Territoriale de Creuse ;

Vu la délibération de la CCI de région Nouvelle-Aquitaine prise en assemblée générale le 18 mars 2021 de retenir deux sous-catégories dans les catégories commerce, industrie et services ;

Vu la délibération de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Creuse prise en assemblée générale le 25 mars 2021 proposant le nombre et la répartition de ses sièges entre catégories et sous-catégories professionnelles ;

Vu l'étude de pondération transmise le 22 mars 2021 par la Chambre de Commerce et d'Industrie de la Région Nouvelle-Aquitaine ;

Sur proposition du Secrétaire Général pour les Affaires Régionales,

ARRETE

Article 1

Le nombre de membres de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Creuse à élire lors du scrutin de 2021 est fixé à 24.

Article 2

La répartition des sièges de la CCIT de Creuse à pourvoir entre les catégories et les sous-catégories professionnelles est établie conformément au tableau ci-dessous :

Catégories	Sous catégories	Nombre de sièges	Total
INDUSTRIE	<i>Moins de 10 salariés</i>	4	9
	<i>10 et plus</i>	5	
COMMERCE	<i>Moins de 5 salariés</i>	3	7
	<i>5 et plus</i>	4	
SERVICES	<i>Moins de 5 salariés</i>	5	8
	<i>5 et plus</i>	3	
			24

Article 3

L'arrêté préfectoral n° 2016110-03 du 19 avril 2016 relatif à la composition de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Creuse est abrogé à compter de l'installation des membres élus à l'issue du scrutin de 2021.

Article 4

Le secrétaire général pour les affaires régionales et le président de la chambre de commerce et d'industrie territoriale de Creuse sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la préfecture de la région Nouvelle-Aquitaine dont ampliation sera adressée :

- A la préfète de département de Creuse
- Au président de la CCIT de Creuse
- A la Direction générale des entreprises (elections-cci.dge@finances.gouv.fr)
- A CCI France

Fait à Bordeaux le 19 avril 2021

La Préfète de région



Fabienne BUCCIO